

« **A compter 15 janvier 2020, les médicaments contenant du paracétamol et certains anti-inflammatoires non stéroïdiens (ibuprofène et aspirine) devront tous être placés derrière le comptoir du pharmacien.** » Cette annonce faite par l'ANSM vise à...

favoriser le bon usage de ces médicaments.

Toujours disponibles sans ordonnance, mais plus en accès libre. Voilà ce que vient d'annoncer l'Agence nationale de Sécurité du Médicament pour les produits contenant du paracétamol et certains anti-inflammatoires non stéroïdiens (ibuprofène et aspirine).

Sûrs... mais parfois mal utilisés

Le paracétamol et les AINS sont les médicaments les plus utilisés en automédication comme antalgiques (anti-douleurs) ou antipyrétiques (anti-fièvre). « *Ces médicaments sont sûrs et efficaces lorsqu'ils sont correctement utilisés, mais présentent des risques lors d'une utilisation inadéquate* », indique l'ANSM. On

se souvient en effet du décès de

[Naomi Musenga](#)

suite à un surdosage de paracétamol.

Pour pallier ce type de risque et renforcer le rôle de conseil du pharmacien, l'ANSM a donc décidé que ces médicaments ne pourront plus être présentés en libre accès dans les officines. Cette décision entrera en vigueur le 15 janvier prochain.

A noter : Dans les prochains mois, un message sera apposé sur les boîtes des médicaments contenant du paracétamol afin d'alerter sur le risque pour le foie en cas de surdosage

- **Source** : ANSM, 17 décembre 2019